

www.axe-toulouse-lyon.com

21 MARS 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La RN88 sacrée « itinéraire expérimental du développement durable » par les ministères des transports et de l'écologie: une première en France

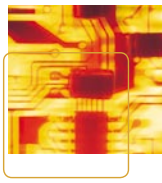
Mercredi 21 mars, M. Dominique Perben, Ministre des transports, de l' Equipement, du Tourisme et de la Mer; Mme Nelly Olin, Ministre de l' Ecologie et du Développement Durable et M. Marc Censi, Président du Syndicat Mixte de l' axe Toulouse-Lyon ont signé une charte pour que l' aménagement de la RN88 et des espaces riverains soit conduit en respectant les principes du développement durable.

Une première en France qui ouvre des perspectives aux territoires desservis et marque l' engagement d' une nouvelle phase de modernisation de l' itinéraire.

CONTACT PRESSE

François-Pierre Salamand - tél 04 37 24 02 58 - 06 13 06 42 00 - plus2sens@wanadoo.fr





www.axe-toulouse-lyon.com

LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE APPLIQUÉS À LA RN88: UNE DÉMARCHE DE PROJET RÉELLEMENT NOVATRICE

*« Je me réjouis qu'à travers la signature de cette charte sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs mois, l'Etat confirme son engagement dans un projet original et expérimental où peut être démontrée, à l'échelle nationale et européenne, la valeur ajoutée de l'apport du point de vue "développement durable" pour les infrastructures routières et l'efficacité d'un partenariat entre l'Etat et les Collectivités territoriales. A ce titre, cette Charte constitue une première mise en application directe des conclusions tirées récemment du débat public sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien». **Marc Censi, Président du Syndicat mixte de l'axe Toulouse-Lyon.***

La RN88 est désormais reconnue comme un itinéraire expérimental dont l'aménagement doit être conduit selon des méthodes nouvelles, dont les fondements sont les suivants:

- **L'objectif d'une qualité de service homogène sur l'ensemble de l'itinéraire:** la finalité du projet est d'améliorer au moindre coût la qualité du service rendu aux usagers.

Les caractéristiques de l'infrastructure pourront s'écarter si besoin est des normes routières standards; la gestion de la route et les services aux usagers sont partie intégrante du projet routier.

- **Une gestion de projet** qui associe le plus en amont possibles les collectivités et les représentants de la société civile au premier rang desquels les associations.

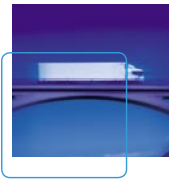
Sur la RN88, La charte qui fonde les principes d'aménagement de la route a été produite dans un comité de pilotage regroupant les services de l'Etat, les collectivités, les acteurs socio-économiques et les associations. Ce comité a vocation à suivre la mise en œuvre.

- **Une conception de projet** qui ne cherche pas à « compenser » les impacts sur l'environnement mais à apporter des solutions qui **améliorent globalement le bilan environnemental.**

Par exemple les études routières sur la section centrale de l'itinéraire (Le Puy en Velay-A75) montrent que l'aménagement de la route pourrait être l'occasion de créer ou d'améliorer des réseaux d'assainissement, qui aujourd'hui font défaut ou sont déficients, ce qui génère des impacts très négatifs sur les milieux aquatiques riverains.

- **Des modes de réalisation** qui ne plaquent pas la route sur un territoire mais cherchent à **optimiser au mieux l'apport de la route dans les politiques de développement locales.**

En envisageant la création de villages étapes, en cherchant lors de la réalisation de la route à tirer des réseaux de fibres optiques pour désenclaver numériquement les territoires desservis, en articulant le projet routier et les projets économiques. La RN88 entend être au service de la mise en valeur des territoires et de leur développement.



www.axe-toulouse-lyon.com

LA CHARTE RN88: 6 ENGAGEMENTS QUI CONSTITUENT UN GUIDE POUR L'ACTION

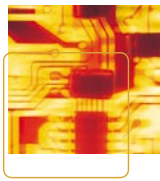
Fruit d'un travail partenarial, la charte signée ce jour détermine les engagements réciproques de l'Etat et des collectivités locales pour aménager l'itinéraire dans le respect des principes du développement durable et faire jouer au mieux les effets de synergie entre l'aménagement routier et le développement territorial.

Les 6 engagements des signataires :

- 1- **Aménager à terme la RN88 à 2x2 voies**, aménagement réalisé entre Rodez et le Puy-en-Velay par étapes successives (voir encart)
- 2- Rendre la **RN88 plus sûre**, à **améliorer le niveau de service rendu** sur l'itinéraire et à rechercher la **meilleure prise en compte de l'environnement** sans attendre la réalisation par étapes des aménagements à 2x2 voies
- 3- Promouvoir des **démarches exemplaires en matière environnementale**
- 4- Prendre en compte dans **les stratégies territoriales de développement** les opportunités résultant de la modernisation de la RN88, de la présence de l'A75 et de leurs connexions au réseau secondaire
- 5- Intégrer dans les **politiques d'aménagement et de développement des villes et des villages**, les opportunités résultant de la modernisation de la RN88 et les actions permettant de renforcer la qualité des services fournis aux usagers de la route.
- 6- Mettre en place l'**organisation nécessaire pour assurer la gouvernance de la mise en œuvre de la charte**.

"Cette charte est un engagement collectif pour contribuer au développement du Sud du Massif Central en améliorant certes son accessibilité mais également en initiant des projets qui seront vecteurs d'une attractivité renforcée. Il nous faut désormais définir, ensemble la manière dont nous allons travailler pour mettre en œuvre cette charte et la « transformer » en une série de projets dans des domaines aussi variés et essentiels que les villages étapes, la coordination de la création de zones de développement économique, ou encore l'équipement en NTIC. Le Syndicat entend être très actif dans ce programme de travail, en assurant son suivi, en apportant des moyens d'études et de communication favorisant une large mobilisation autour de la charte.

Nous avons enfin la possibilité de donner une meilleure visibilité à la RN88 et de positionner nos territoires comme des espaces inventifs, solidaires et pilotes en matière de développement durable. Nous saurons exploiter au mieux cette opportunité". Marc Censi, Président du Syndicat mixte de l'axe Toulouse-Lyon.



www.axe-toulouse-lyon.com

L'AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE RN88: OÙ EN EST-ON ET QUELLES PERSPECTIVES ?

Sur les quelque 450 km de route entre Lyon et Toulouse, environ 40 % est aujourd'hui aménagé en 2x2 voies.

→ Sur la base des principes développés dans la Charte, l'État a engagé en 2006 des études routières sur la section centrale de l'itinéraire (entre le Puy en Velay et l'A75) et sur le contournement de Rodez, qui doivent aboutir à la définition d'un fuseau de 300m d'ici mi 2007.

→ **La charte**, qui prévoit un aménagement progressif de la RN88, **fixe les priorités de son aménagement** :

■ Poursuite des opérations en cours (travaux engagés ou sections faisant l'objet de DUP) :

- Rocade urbaine de Rodez, qui bénéficie d'un aménagement en boulevard urbain et aménagement du tronçon Recoules- Severac*
- Rocade ouest de Mende joignant la RN88 actuelle à la RN106 et contournement est de Mende reliant la RN106 à l'actuelle RN88 dans le secteur de Pelouse

■ Opérations nouvelles :

Priorité 1

Aménagement du tronçon Rodez-Recoules
Contournement de Langogne-Pradelles
Contournement de Costaros

Priorité 2

Contournement de Rodez
Aménagement entre le viaduc de Romardies et la RN106

Priorité 3

Aménagement de la section entre Pelouse et Langogne
Aménagement de la section Pradelles-Le Puy-en-Velay

**A l'ouest de l'A75, un système de financement original de la RN88 était envisagé entre Albi et Severac le château, sous la forme d'un partenariat public-privé. Ce dispositif a été très récemment validé, permettant d'engager les consultations d'opérateurs. Les travaux pourraient débuter fin 2008 pour une mise en service à l'horizon 2013/2015.*